

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA RECONSTRUCTION

Direction
des Services Départementaux
de

Paris, le 16 MARS 1956

Madame Arthur Michel

OBJET : Recouvrabilité
Dossier N° MS 19.188 D5

11 Rue D^r Thomas 11

Reims

Référence : PARIS

Madame

En vue de me permettre d'achever l'instruction de votre dossier de dommages de guerre relatif au sinistre que vous avez subi à Paris

j'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir **le plus rapidement possible** les pièces et renseignements suivants :

✓ Veuillez me faire connaître si vous avez déposé dans une administration, ou un service public quelconque, une demande d'ouverture d'un dossier de dommages de guerre avant la date de forclusion (3-7-52).

→ Dans l'affirmative, je vous prie de m'en adresser la justification par l'envoi des pièces, ou par une attestation valable délivrée par les services où vous avez déposé votre première demande — (indiquer date et n° de pièce).
Je vous prie que si vous ne pouvez pas me fournir les renseignements demandés ci-dessus, votre demande ne pourra faire l'objet que d'un rejet pour forclusion.)
Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Paris reçue votre
lettre du 8/3/56)

Le Directeur
des Services Départementaux